

REGLEMENT DES COURSES

Organisation :

Comité des Fêtes d'Oradour-sur-ayres

Coordonnées des organisateurs :

Mrs Bernard DARFEUILLES & Francis LASBRUGNAS

Comité des Fêtes

Mairie – 87510 Oradour-sur-Vayres

Tél. 05.55.50.13.45 – Port. 06.08.14.26.53

Site internet : www.oradourenfete.fr

Parcours : L'épreuve est inscrite au calendrier officiel du CDCHS.

Le parcours est fléché et délimité par de la rubalise.

Ravitaillements : sur course + arrivée.

Départs :

- Course Enfants : 18h30
- Courses Adultes : 19h.

Fin d'épreuve : 20h30

Dossards : retrait à partir de 17 heures. Se munir d'épingles.

Inscriptions :

Par correspondance jusqu'au **vendredi 26 juillet 2019** à l'adresse du Comité des Fêtes, par internet sur le site :

www.oradourenfete.fr

L'inscription ne sera effective que si elle est accompagnée de son règlement, de la photocopie de la licence d'athlétisme en cours de validité ou d'un certificat médical mentionnant la non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an à la date du 28 juillet 2018. La copie du certificat ou de la licence sera conservée par l'organisateur. Les coureurs Handisport sont invités à contacter l'organisateur.

Inscription sur place :

Elle est possible jusqu'à 30mn avant le départ, avec remise d'un lot.

Parking : autour de la commune.

Respect du site :

Tous les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement où des sacs sont prévus à cet effet.

Récompenses :

Les trois premières femmes et les trois premiers hommes au 7 et 10 kms.

Minimes et cadets selon les inscriptions.

Pour la course Enfant, une médaille à chaque arrivant.

Engagement :

Tout engagement est ferme et définitif.

Assurance :

L'organisateur est couvert en responsabilité civile. Il appartient aux non licenciés de se couvrir d'une assurance individuelle accident.

Droits d'image :

Tout participant autorise expressément l'organisation ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la "Corrida des Feuillardiers", sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Tarifs :

- 7 Kms : 7 €
- 10 Kms : 10 €
- Enfants : Gratuit